

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 10 JUIN 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2016*

Aujourd'hui, à treize heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 64 Loi sur l'immatriculation des armes à feu
- n^o 81 Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres
- n^o 83 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.